

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice - Solidarité

DECRET D/2017/.....³⁰⁶/PRG/SGG

PORTANT NOMINATION D'UN MINISTRE D'ETAT
A LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution ;

Vu le Décret D/2012/132/PRG/SGG du 12 décembre 2012, portant Organisation de la Présidence de la République ;

DECRETE

Article 1^{er}: Monsieur Ansoumane Condé, précédemment Ministre Conseiller Economique Principal à la Présidence de la République, est nommé Ministre d'Etat à la Présidence de la République chargé des initiatives présidentielles envers les communautés de base.

Article 2: A ce titre, il est chargé, en relation avec les départements ministériels concernés, de coordonner la mise en œuvre des programmes et projets visant l'amélioration des conditions de vie des populations à la base.

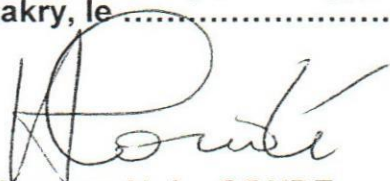
Article 3 : Le financement des projets et programmes visés ci-dessus provient des dons, des subventions ou des fonds de souveraineté principalement dédiés aux initiatives présidentielles.

Article 4 : Le Ministre d'Etat est également membre du pool économique de la Présidence de la République.

Article 5 : Le présent Décret prend effet à compter de sa date de signature et sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le

04 DEC. 2017



Professeur Alpha CONDE